



Compte-rendu des délibérations du collège

Jeudi 8 mars 2012

Le jeudi 8 mars 2012, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2012-020 portant abrogation de l'agrément de la société MICROGAME France SAS dans la catégorie « paris sportifs »
- ❖ Décision n°2012-021 portant refus d'inscription sur la liste des organismes certificateurs (non publiée)
- ❖ Décision n°2012-022 (non publiée)